RAPPORT 2013 SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE
MALI

Résumé analytique

La Constitution et d'autres lois et politiques protègent la liberté de religion et, en général, le gouvernement a respecté la liberté de religion. Avec le soutien de forces internationales, le gouvernement a repris le contrôle des régions septentrionales du pays, qui avaient été gravement victimisées par les groupes armés du nord et les extrémistes étrangers. Bien que ces groupes armés soient restés marginalement actifs dans le nord du Mali pendant que se poursuivait le processus de paix et de désarmement, la présence des forces gouvernementales et de l'ONU a empêché ces groupes d'imposer des interprétations extrémistes de la loi islamique.

Aucun cas de discrimination ou d'abus sociétaux en raison de l'affiliation, les croyances ou les pratiques religieuses n'a été signalé.

Des représentants de l'ambassade des États-Unis se sont entretenus de la liberté de religion avec le gouvernement, des organisations de défense des droits de l'homme et des dirigeants religieux. Pendant des rencontres et des activités organisées par l'ambassade des États-Unis tout au long de l'année, l'ambassadrice et des délégations américaines de haut rang ont encouragé les dirigeants religieux à jouer un rôle constructif dans le processus de réconciliation et la lutte contre l'extrémisme violent.

Section I. Démographie religieuse

Selon les estimations du gouvernement des États-Unis, la population totale du pays s'élève à 16 millions d'habitants (estimations de juillet 2013). Les musulmans constituent environ 95 % de la population. Presque tous les musulmans sont des sunnites et la plupart d'entre eux sont des adeptes du soufisme. Les chrétiens représentent 2 % de la population et environ deux tiers d'entre eux sont catholiques et un tiers protestants. Les 3 % restants pratiquent des croyances religieuses traditionnelles animistes ou n'adhèrent à aucune religion. Des groupes d'adeptes des religions traditionnelles animistes sont dispersés dans l'ensemble du pays, mais sont particulièrement actifs dans les zones rurales. De nombreux musulmans et chrétiens suivent également certains préceptes des croyances autochtones.

Il y a plusieurs mosquées associées au groupe Dawa al Tabligh, un groupe musulman fondamentaliste. Ce groupe compte moins d'un millier de membres à Bamako.

MALI

Section II. Situation du respect de la liberté de religion par le gouvernement

Cadre juridique et politique

La Constitution et d'autres lois et politiques protègent en général la liberté de religion.

La Constitution définit le pays comme un État laïque et autorise les pratiques religieuses qui ne constituent pas des menaces pour la stabilité sociale et la paix.

Il n'est pas fait mention de l'appartenance religieuse sur les passeports ni les documents nationaux d'identité.

Le gouvernement exige que toutes les associations publiques, y compris les associations religieuses, soient enregistrées ; cette inscription ne confère pas d'avantages fiscaux ou autres, et le fait de ne pas s'enregistrer n'est pas pénalisé. La procédure d'enregistrement est ordinaire et peu compliquée. Les groupes religieux autochtones ne sont pas tenus de se faire enregistrer.

Le Haut Conseil islamique du Mali (HCIM) regroupe des représentants de toutes les grandes associations islamiques du pays. C'est le principal organe de liaison entre le gouvernement et ces groupes. Avant de prendre des décisions importantes concernant des questions nationales pouvant prêter à controverse, le gouvernement a pour politique de consulter le HCIM et le Comité des sages, au sein duquel siègent l'archevêque catholique de Bamako ainsi que des dirigeants protestants et musulmans. Le ministre délégué aux Affaires religieuses qui relevait du ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales (MATCL) est responsable de la promotion de la tolérance religieuse et de la coordination des activités religieuses nationales comme les pèlerinages et les fêtes religieuses.

Le MATCL peut interdire les publications religieuses « diffamant » une autre religion, mais aucune mesure de ce genre n'a été prise au cours de l'année.

Les établissements scolaires publics ne dispensent pas d'instruction religieuse. Il existe un certain nombre d'établissements scolaires religieux privés, paroissiaux et autres, tant musulmans que chrétiens. Les médersas sont des écoles religieuses islamiques privées gérées par la communauté, qui dispensent un enseignement de base (lecture, écriture, mathématiques, sciences et histoire) en plus de l'enseignement de l'arabe et du Coran. On compte 116 établissements scolaires catholiques au Mali et un très petit nombre d'écoles protestantes.

MALI

Pratiques gouvernementales

Au début de l'année, le gouvernement a annulé une conférence internationale de Dawa al Tabligh, prévue à Bamako, pour des raisons de sécurité. Ceci s'est produit pendant l'état d'urgence qui avait été déclaré dans le pays et qui interdisait tous les grands rassemblements.

En janvier, le gouvernement, avec l'appui de forces françaises d'intervention, a repris le contrôle du nord du pays, où des extrémistes violents avaient imposé de strictes interprétations de la charia (loi islamique), prévoyant notamment des exécutions, des amputations et des flagellations. Les autorités ont lancé des enquêtes sur ces incidents et arrêté plus de 200 personnes. À la fin de l'année, ces enquêtes se poursuivaient.

Bien que les groupes armés du nord soient restés marginalement actifs, les forces maliennes, françaises et onusiennes ont empêché les groupes terroristes comme Ansar al-Dine et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) d'imposer de nouvelles interprétations extrémistes de la charia à l'encontre de la population. Toutefois, il n'y avait pas de restrictions gouvernementales ou sociales limitant la prédication d'interprétations strictes de la charia. Pendant l'année, un grand nombre des chrétiens qui avaient fui le nord du pays ont commencé à rentrer chez eux, bien que le retour des membres de toutes les communautés religieuses se soit fait lentement étant donné l'instabilité régionale constante.

Section III. Situation du respect de la liberté de religion par la société

Il n'a pas été signalé de cas de discrimination ou d'abus sociétaux en raison de l'affiliation, des croyances ou des pratiques religieuses. Le pays possède de fortes traditions de tolérance et d'ouverture qui s'étendent aux pratiques et aux croyances religieuses. Il est souvent arrivé que des membres de groupes religieux différents assistent aux cérémonies religieuses d'autres groupes religieux, en particulier à des baptêmes, des mariages et des funérailles.

En février, les dirigeants religieux de confessions musulmanes et non musulmanes se sont unis pour condamner les interprétations extrémistes de la loi islamique.

Section IV. Politique du gouvernement des États-Unis

MALI

L'ambassadrice et des représentants de l'ambassade des États-Unis se sont entretenus de la liberté de religion avec toute une gamme de dirigeants religieux, d'organisations de défense des droits de l'homme et de responsables du gouvernement tout au long de l'année.

En juillet, pendant la visite du secrétaire d'État adjoint par intérim pour les Affaires africaines, quelques jours avant l'élection présidentielle, l'ambassade a accueilli des dirigeants religieux pour un iftar. Les participants ont parlé de la tolérance religieuse et de la liberté de religion ainsi que de leur rôle dans la réconciliation, la consolidation de la paix et la promotion d'une participation électorale objective.

Le 18 juillet, pendant une rencontre au sujet de l'élection avec un imam populaire, l'ambassadrice américaine a souligné que les dirigeants religieux joueraient un rôle important pendant la période qui ferait suite à l'élection car leurs adeptes compteraient sur eux pour encourager la tolérance et la réconciliation nationale.

Le 22 juillet, l'ambassadrice américaine a accueilli 13 dirigeants religieux pour un événement pendant lequel elle a souligné le besoin pour les dirigeants religieux d'appuyer la réconciliation, y compris en encourageant la tolérance religieuse. Cette activité était organisée à l'occasion d'une visite parrainée par l'ambassade, du 20 au 23 juillet, de l'aumônier musulman d'une université américaine, qui a également participé à une série d'événements pendant lesquels il a lancé un message de tolérance et de réconciliation, rencontré le président du Haut Conseil islamique du Mali ainsi que des représentants de grandes associations de jeunes musulmans, et prononcé des sermons dans cinq mosquées.

Le 7 octobre, l'ambassadrice a rencontré des dirigeants religieux pour discuter de la lutte contre l'extrémisme violent. Ces dirigeants ont réitéré leur engagement à jouer un rôle constructif dans la réconciliation nationale.

Pendant le Ramadan, des fonctionnaires de l'ambassade ont transmis chaque jour le message du Ramadan du président Obama en faveur de la tolérance et la liberté de religion tout en faisant, comme il est de coutume, des dons de riz et de sucre à quatre douzaines de mosquées et d'associations islamiques à travers le pays.